

MAIRIE DE FRANCS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

ORDINAIRE

DU 03 septembre 2018

CONVOCATION DU 29 août 2018

L'an deux mil dix huit, le 03 septembre à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame MADRID Claudine, Maire.

Présents : Mesdames MADRID Claudine, PEYRAT Lucienne, SUEUR Pierrette, DAUGIERAS Claire.

Messieurs REVERDEL Dominique, PEYRAT Daniel, BRAUD Alexis.

Absentes excusées : Madame RICHARD Carine a donné procuration à Madame MADRID Claudine, Madame GISSOUT Florence a donné procuration à Madame PEYRAT Lucienne, Monsieur PREVOST Philippe a donné procuration à Monsieur REVERDEL Dominique.

Délibération admission en non valeurs :

La trésorerie de Libourne demande au Conseil Municipal d'approuver l'inscription en non valeurs d'une liste de titres pour un montant total de 54,50 €. Si le Conseil est d'accord un mandat de non valeurs sera émis au compte 6541. Le Conseil Municipal est d'accord à 10 voix pour. Une délibération sera prise.

Délibération structure école :

L'association des parents d'élèves donne à l'école de Francs la somme de 400 € pour acheter une structure de jeu pour les enfants. Étant donné que les T.A.P sont supprimés (retour à 4 jours d'école) il reste 1000 € non utilisés de l'aide de l'état. L'instituteur demande donc si la Commune peut financer la différence ?

Le Conseil Municipal est d'accord à 10 voix pour sur le principe mais demande à connaître le prix d'une surface amortissante pour mettre dessous. Le projet est donc en attente le temps d'avoir le renseignement.

Délibération devis faïence :

Monsieur REVERDEL explique qu'il a contacté un carreleur afin qu'il pose les faïences dans l'ancienne mairie. Le devis se monte à 1 061,28 € TTC . Le Conseil Municipal accepte ce devis à 10 voix pour et autorise Madame le Maire à le signer. Une délibération sera prise.

Délibération suppression de poste :

Monsieur COUSY a bénéficié d'un avancement de poste au 01 juillet 2018, il faut donc supprimer son ancien poste. Le comité technique du centre de gestion à donné un avis favorable lors de sa réunion du 29 août dernier. Le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour, la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet. Une délibération sera prise.

Délibération contrat de prestation :

Mme MADRID, Mme GISSOUT et Mme DAUGIERAS Corinne ont rencontré Monsieur VIENNE du cabinet AVI CONSEIL le jeudi 26 juillet. Suite à ce rendez-vous Monsieur VIENNE propose un contrat de prestations de service pour des missions d'étude, d'expertise, d'audit, de diagnostic, d'assistance et d'accompagnement dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'urbanisme au prix de 46,80 € TTC de l'heure. Le Conseil Municipal accepte ce contrat de prestations de service à 10 voix pour et autorise

Madame le Maire à le signer. Une délibération sera prise.

Fête locale :

Madame le Maire demande où on peut faire le marché gourmand ? Le Conseil Municipal décide de le faire devant la cantine et de demander le prêt d'une tireuse à bière pour servir directement sur le marché.

Infos diverses :

☑ Le SMICVAL informe que le smival market de Vayres a désormais son site internet sur lequel les gens peuvent donner des objets.

☑ Les Conseillers Départementaux nous ont informé que des communes n'ayant pas déposé de dossier F.D.A.E.C ils répartissaient le reliquat sur celles l'ayant fait. Nous sommes donc bénéficiaire de 790 € supplémentaires .

Questions diverses :

☑ Monsieur CROIZET demande si on peut lui donner un emplacement sur la commune pour une épicerie ambulante ? Sa lettre n'étant pas très explicite le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de le contacter afin d'avoir de plus amples informations. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe.

☑ Monsieur PEYRAT demande si le locataire ne pourrait pas enlever sa voiture qui ne roule pas du parking ?

☑ Monsieur REVERDEL signale que le site de la Commune n'est pas bien référencé et ne s'affiche pas si on ne tape pas l'adresse entière. Il demande que le prestataire soit contacté afin de régler le problème.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE
MADRID CLAUDINE